COUR PERMANENTE D'ARBITRAGE
MEMBRE DE LA COUR
RÉPUBLIQUE DES PHILIPPINES

Manille, le 23 août 2011

Monsieur le Directeur,

Objet: Présentation de la candidature de Miriam Defensor-Santiago aux élections à la Cour pénale internationale qui auront lieu à New York à l'occasion de la dixième session de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale (12-21 décembre 2011)

Conformément au paragraphe 4 a) ii) de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, le Groupe national philippin à la Cour permanente d'arbitrage a décidé de présenter la candidature de Miriam Defensor-Santiago, ressortissante de la République des Philippines, aux fonctions de juge à la Cour pénale internationale lors de l'élection qui aura lieu à New York à la dixième session de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour, en décembre 2011.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma très haute considération.

Pour le Groupe national philippin :

JUGE FLORENTINO P. FELICIANO

Pièces jointes:

1. Exposé des qualifications de la candidate philippine
2. Curriculum vitae de la candidate philippine

Sous couvert de: *S.E. M. Albert F. Del Rosario*
Secrétaire aux affaires étrangères
République des Philippines